

PT-Plans de protection de la Fondation âge d'or

Protocole des entrées de résidants (pour les cas asymptomatiques)

	En provenance d'un environnement non contrôlé	En provenance d'une filière non covid
Nouvelle entrée en EMS	Confinement 10 jours	Modalités selon analyse des risques par la Direction des soins. <ul style="list-style-type: none"> • <i>Si risque, quarantaine de 10j</i> • <i>Si risque faible, pas de quarantaine mais surveillance quotidienne des symptômes</i>
Retour d'hospitalisation urgente < 24h		Pas de mesure particulière
Retour d'hospitalisation > 24h	Confinement 10 jours	Pas de mesure particulière
Retour de consultation médicale		Pas de mesure particulière
Retour d'une sortie extérieure pendant une nuit ou plus * <i>*Hors sorties animation sous réserve que les mesures de protection soient respectées</i>	Confinement 10 jours, déterminée sur avis de la direction des soins	

Définitions

Confinement : il est demandé au résidant de ne pas quitter sa chambre pendant une durée limitée. Sortie autorisée avec port du masque et accompagné.

Isolement : confinement strict en chambre pour une personne testée positive ou avec symptômes, en attendant le résultat du test. Le personnel prend des mesures de protection définies dans « PT-Isolement covid ».

Environnement non contrôlé : il n'est pas possible de déterminer si le résidant a été protégé de contaminations. Domicile, unités avec des cas covid...

Filières non covid : institutions assurant un plan de protection à l'ensemble de leurs patients et ayant observé une période de confinement et d'observation permettant de limiter raisonnablement les risques d'exposition au covid. La direction des soins détermine les filières et les modalités d'admission.